



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE QUÉBÉCOISE DYNAMIQUE ET EN SANTÉ!

*Les loisirs actifs, un service essentiel pour une ville
physiquement et socialement active*

Mémoire présenté à la Commission permanente de la culture, le patrimoine et les sports de la ville à l'occasion de la consultation Montréal, physiquement active

JANVIER 2013

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin,

Montréal, Québec H1V 0B2

Tél. : 514 252-3132

Télec. : 514.252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Sites Internet : www.loisirquebec.com

www.loisirquebec.com/pleinair

www.formation-animation.qc.ca

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

EN RAPPEL :

LA SANTÉ

Organisation mondiale de la santé - 1946

« La santé est un **état complet de bien-être physique, mental et social**. La santé n'est donc pas seulement l'absence de maladie ou de handicap, et elle réfère à la satisfaction de tous les besoins fondamentaux de la personne, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux et culturels ».

DÉCLARATION DE QUÉBEC SUR LE LOISIR

Organisation mondiale du loisir 2008

Ville de Montréal – ses arrondissements 2012

« **Le loisir** exerce un rôle essentiel en développement des communautés : **il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes**, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique ».

PROJET DE CHARTE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Les compétences municipales – Chapitre 2, article 8

Union des municipalités du Québec - 2012

« La culture, **les loisirs**, les activités communautaires et les parcs ».

Table des matières

En rappel

Avant-propos

1. Le Conseil québécois du loisir : un réseau de partenaires actifs

1.1 Mission, vision et engagements.....	6
---	---

2. Le loisir dans un Montréal physiquement actif

2.1 Les loisirs montréalais : une pratique importante et diversifiée.....	9
---	---

2.2 L'intervention montréalaise en loisir: des justifications de l'international au municipal.....	10
--	----

3. Vers un mode de vie montréalais encore plus actif!

Des pistes d'action.....	12
--------------------------	----

3.1 L'accessibilité : la priorité pour Montréal.....	13
--	----

Des pistes d'action.....	14
--------------------------	----

3.2 Faire le plein de nature ... en ville.....	14
--	----

Des pistes d'actions.....	15
---------------------------	----

3.3 Animer les infrastructures de loisir montréalaises.....	15
---	----

Des pistes d'action.....	16
--------------------------	----

3.4 Soutenir la participation citoyenne.....	16
--	----

Des pistes d'action.....	17
--------------------------	----

Conclusion	18
-------------------------	----

Annexe 1	19
-----------------------	----

Avant-propos

Le Conseil québécois du loisir (CQL) salue la décision des autorités montréalaises de tenir une consultation sous le thème *Montréal, physiquement active*, dans la perspective où celles-ci proposent une vision large et inclusive du loisir, du sport et de l'activité physique, sous ses différentes formes, dans le développement d'un **mode de vie « en santé »** pour ses citoyens.

Les autorités de la principale ville du Québec indiquent par ce geste leur volonté de participer de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs, ce qui est légitime, louable et rentable. Elles soulignent également l'importance de la participation de ces derniers à l'élaboration d'une vision et d'un cadre d'action pour les années à venir et la volonté d'impliquer ses partenaires dans la réalisation.

Alors que le gouvernement du Québec annonce la modernisation de la politique québécoise du loisir et du sport et l'adoption d'une politique de la prévention, cette volonté de la Métropole du Québec de participer au mouvement nous remplit bien sûr d'espoirs, mais en même temps, nous rappelle que cette préoccupation n'est pas nouvelle. **Dès 1969, une étude** commandée par le Conseil consultatif national de la Condition physique et du Sport amateur **a conclu que les Canadiens affichaient une forme physique si pitoyable qu'elle menaçait leur avenir...**

Le **CQL**, ses 45 organismes nationaux de loisir, **majoritairement des citoyens corporatifs de Montréal**, ont leurs sièges sociaux au Parc olympique. Ils contribuent par cette présence, avec celle de leurs collègues des fédérations sportives, à l'affirmation de la Métropole comme référence nationale en cette matière. Confédération d'organismes locaux, régionaux et nationaux, qu'il regroupe et représente, le CQL contribue par le loisir, au développement social, culturel et économique du Québec, à un mode de vie physiquement actif. Avec ses membres et partenaires, il agit depuis des décennies, en matière de maintien d'une population physiquement et socialement active, entre autre sur le territoire de la ville. Une mission qui s'arrime parfaitement à la volonté des autorités publiques, dont celle de Montréal, de promotion de saines habitudes de vie, notamment par l'activité physique.

Depuis des années, le CQL promeut l'acquisition d'une vision orientant l'action et le développement en matière de loisir, de sport et d'activité physique et rappelle les bienfaits de la concertation, de la complémentarité des actions et de la participation citoyenne. Il favorise le décloisonnement des « silos » structurels ou idéologiques au profit de l'intérêt public et citoyen. Il privilégie une approche holistique pour l'atteinte de résultats conformes à la définition de la santé retenue par l'Organisation mondiale de la santé à l'effet qu'il s'agit **d'un état de complet bien-être physique, mental et social**. L'accessibilité pour tous à des activités de loisir de qualité, saines et sécuritaires est le fil conducteur de ses interventions ainsi que le développement des communautés pour lesquelles le loisir est un service essentiel.

Actuellement se multiplient les initiatives individuelles, associatives, privées et publiques dans le domaine des saines habitudes de vie afin de contrer les conséquences négatives de la sédentarité, de la malbouffe et de l'obésité sur la santé des individus comme des collectivités. Les individus comme les autorités publiques sont interpellés par les conséquences potentiellement désastreuses de cette situation à court, moyen et long termes qui frappent les sociétés modernes, dont le Québec, et particulièrement ses jeunes.

L'activité physique de loisir est un des éléments clés de la recherche de solution à ce fléau, mais ce n'est pas le seul. Le défi réside dans **la capacité d'agir positivement sur le mode de vie des personnes, des divers « temps » qui le compose** (études, travail, loisir, etc.), sur **l'alimentation ainsi que sur les environnements bâtis et sociaux.**

Chaque personne, tout au long de la journée, fait des choix. Elle peut marcher ou enfourcher son vélo plutôt que prendre la voiture pour aller au dépanneur, à l'école ou au travail. Elle peut aller jouer au parc, s'entraîner, prendre l'escalier, danser ou patiner plutôt que de regarder la télévision. Durant le week-end, elle peut également aller faire de la randonnée pédestre ou toutes autres activités de plein air, culturelles ou sportives.

Il importe de développer une vision commune et rassembleuse, adaptée aux besoins des citoyens et des familles de Montréal, de l'inscrire de façon transversale dans ses plans et actions de développement comme cela est fait pour le développement durable. Il faut de plus mobiliser les intervenants existants, leurs ressources, leurs expertises et leurs idées, fussent-ils des acteurs dans les milieux de l'activité physique, de l'éducation, du loisir, des saines habitudes de vie, de la santé, du sport, du développement communautaire et autres.

Le défi est grand, la mobilisation doit l'être également.

Merci de nous accueillir dans le cadre de cette consultation.

1.0 Le CQL : un réseau, des ressources montréalaises

1.1 Mission, vision et engagements

Une mission

Contribuer par le loisir au développement social, culturel et économique. Cette mission est soutenue par quatre orientations fondatrices soient:

- Représenter les organismes nationaux de loisir;
- Regrouper et appuyer la concertation des intervenants en loisir;
- Défendre le droit aux loisirs et au temps libre;
- Favoriser l'accessibilité aux loisirs.

Une vision

Le Québec, devenu une société de référence en matière de loisir, qui reconnaît et soutien l'apport positif et spécifique des loisirs et du temps libre comme éléments essentiels de la qualité de vie individuelle, familiale et communautaire, ainsi que leurs contributions aux plans culturel, social, économique et environnemental.

Une légitimité

Outre la légitimité que lui confère son membership, le CQL est reconnu comme organisme partenaire en matière de loisir de l'état québécois depuis 1997 par le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. Il est également un chapitre de l'Organisation mondiale du loisir.

Des engagements clairs

À titre de signataire et de coauteur de la Déclaration de Québec sur le loisir, le CQL s'engage à :

- Soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans leurs communautés;
- Soutenir et développer les organisations et les associations en loisir;
- Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
- Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales.

Une représentativité significative

Son conseil d'administration est constitué de représentants des milieux fédéré, municipal, régional, de l'enseignement collégial et universitaire en loisir.

Un vaste réseau

1 confédération
45 regroupements nationaux
60 disciplines
4 000 organisations locales et régionales

Une participation imposante *

1 million de membres et utilisateurs réguliers
5 millions de participants
123 000 travailleurs
500 000 bénévoles

* 23,4% de la population québécoise habite Montréal.

Des secteurs d'intervention

Activités physiques
Bénévolat
Économie sociale
Plein air
Socio-éducatif

Action communautaire
Culture
Formation
Médiation scientifique
Tourisme

Des activités importantes

Le **Prix de journalisme**
Depuis 28 ans!

Le **Congrès mondial du loisir Québec 2008**
Le plus important de l'histoire mondiale du loisir!

Le **Programme de formation en animation en loisir et en sport (DAFA)**
Plus de 10 000 animateurs partout au Québec!

Le **Réseau québécois de ressources en formation**
Des centaines de bénévoles formés dans les régions!

Les **Forums québécois du loisir**
Un incontournable pour des centaines d'intervenants!

Une **concertation nationale en matière de plein air**
Un secteur du loisir d'avenir !

www.loisirquebec.com
Des outils, des guides, des références!

2.0 Le loisir dans un Montréal physiquement actif

« Faire du citoyen le centre et la priorité d'une politique du loisir, c'est tirer les conséquences les plus évidentes de nos propos sur la nature même de l'expérience du loisir ».

Gouvernement du Québec, 1979

Le Forum québécois du loisir, tenu à Montréal en avril 2011, le Sommet canadien sur le loisir tenu au Lac Louise, en Alberta, en octobre 2011, la Conférence annuelle du loisir municipal qui a eu lieu à Rimouski en octobre 2011 et la plus récente, tenue à Montréal en 2012, ont tous rappelé l'importance du loisir dans le développement des communautés québécoises et le développement d'une vie active pour les citoyens.

Le loisir montréalais vise le bien collectif, mobilise les forces du milieu et est inclusif.

- Trop souvent le loisir est encore perçu comme « un luxe ». Le loisir public et associatif est au cœur du dynamisme des communautés. Or, dans les faits, il est culturel, social, physique, sportif, scientifique et de plein air.
- Le loisir public et associatif, faut-il le préciser, repose sur des ressources publiques et associatives matérielles, financières, institutionnelles et humaines. Y œuvrent, selon l'Observatoire québécois du loisir, plus de 15 000 associations, des milliers de bénévoles et de travailleurs (professionnels et techniciens).
- Ainsi animé et développé par les pouvoirs publics et par plusieurs milliers d'associations et de citoyens bénévoles, le loisir public et associatif justifie l'utilisation des fonds publics parce qu'il contribue au bien commun et il est un facteur de construction des communautés.
 - Le loisir public et associatif mobilise des milliers de citoyens de toutes les générations et origines qui agissent ensemble et s'approprient ainsi le pouvoir de développement de leur collectivité.

Le loisir montréalais contribue au sentiment d'appartenance des citoyens.

- Le loisir public et associatif offre des lieux de rencontres et de partage (capital humain). Les groupes fournissent également des occasions de solidarité, de vivre ensemble et d'accumuler un capital commun.
- La pratique des activités de loisir permet de découvrir son milieu physique, esthétique et naturel (capital naturel). Les infrastructures de plein air et les parcs constituent autant d'occasions d'apprécier son espace de vie.
- La dimension sociale du loisir public et associatif permet de saisir le caractère unique de sa communauté. La diversité des personnes rencontrées et des expériences vécues permet une connaissance de sa communauté. Elle façonne le sentiment d'appartenance, fondement de l'engagement social.

- Finalement, le loisir public et associatif permet de renforcer la qualité de vie et de favoriser par le fait même l'attraction et la rétention de la population.

Le loisir montréalais développe le capital social.

- L'offre de loisirs publics repose largement sur le mouvement associatif depuis les ligues de baseball aux clubs de natation ou de marche en passant par les troupes de théâtre comme d'autres disciplines récréatives et sportives.
- Dans la mesure où la ville ne peut assumer seule les services et les lieux de loisir, l'engagement citoyen traditionnel en loisir constitue une ressource de premier plan et une garantie de vitalité. Ils s'y donnent le plus grand nombre d'heures de bénévolat de tous les secteurs.
- L'expérience bénévole des citoyens et de participation à la vie de la communauté est un atout essentiel pour celle-ci. Elle permet une conscience des enjeux communs, un sentiment de pouvoir agir ensemble et un capital social.

Le loisir montréalais contribue au mieux-être des personnes, à leur santé et à la qualité de vie.

- Le loisir favorise l'acquisition d'un mode de vie physiquement actif, de saines habitudes de vie et le développement d'habiletés motrices des personnes;
- Le loisir contribue à la réduction des coûts de santé et de services sociaux;
- À combattre le déficit nature des jeunes, à l'éducation environnementale et au développement d'espaces verts et de parcs;
- Au renforcement des communautés, à leur capacité de résilience et à leur sécurité;
- À l'ouverture sur le monde et sur notre monde.

2.1 Les loisirs montréalais : une pratique importante et diversifiée

« Nulle part ailleurs que dans le loisir, l'État ne dispose d'une structure d'offres de services si habile à tirer profit du travail des bénévoles et des sommes extragouvernementales de financement ».

Gouvernement du Québec, 1992

La pratique d'activités de loisir culturelles, sportives, d'activités physiques, de plein air, de médiation scientifique, de tourisme et autres formes d'utilisation du temps libre contribue à la santé individuelle et collective et s'inscrit dans la notion d'un « Montréal, physiquement actif! ».

L'importance des loisirs dans la vie des citoyens est clairement illustrée par divers sondages et études démontrant leur importance et faisant de ceux-ci l'un des piliers d'un mode de vie physiquement actif pour les citoyens montréalais. Considérant que la population du Québec correspond à quelque 24% de la population du Québec. Quelques données québécoises illustrent très bien l'ampleur du phénomène. Elles indiquent :

- 4 millions de cyclistes au Québec, dont 1,9 million, qui le font comme moyen de transport (Vélo Québec 2010);
- 3,1 millions de personnes pratiquent des activités de plein air autres que la chasse et la pêche (MRNF 2004);
- 2,8 millions de personnes pratiquent la marche (PMB 2009) dont 970 326 personnes de la randonnée pédestre (Zins Beauséne 2001);
- 2,5 millions de personnes pratiquent la danse (MCCCCF 2009);
- 2,0 millions de personnes pratiquent des sports libres (hors du système fédéré) (SQ 2012);
- 1,5 million de personnes pratiquent l'observation des oiseaux (CFM Stratégies 2011);
- 311 00 personnes fréquentent les centres communautaires de loisir (FQCCL 2011);
- Plus de 1 000 000 de jours/campeurs déclarés dans les camps de vacances, camps de jour, accueil de groupe, etc.;
- Plus de 200 000 personnes font du canot et de kayak (FQCK 2008);etc.

Il y a donc, dans ces quelques exemples, comme dans de nombreuses autres activités, un potentiel attractif pour les personnes ne les pratiquent pas encore, autant qu'un potentiel d'accroissement de la pratique pour ceux et celles qui les pratiquent déjà.

2.2 L'intervention montréalaise en loisir: des justifications de l'international au municipal

Trop souvent perçu comme un service de « consommation », plusieurs assises justifient l'intervention municipale, plus précisément montréalaise, en matière de loisir. Elles sont exprimées dans plusieurs documents politiques majeurs, dont on oublie trop souvent l'existence. Ce sont entre autres :

Internationale

- La Déclaration des droits de l'homme, article 24 (Organisation des Nations Unies 1948);
- La Convention relative aux droits de l'enfant, principe 7 (Organisation des Nations Unies 1989);
- La Déclaration de São Paulo – Le loisir dans une société globalisée (Organisation mondiale du loisir 1998);
- Les principes des Nations Unies pour les personnes âgées (Organisation des Nations Unies 1991);
- La Charte internationale du loisir (Organisation mondiale du loisir 2000);
- La Déclaration de Québec sur le loisir – Le loisir essentiel au développement des communautés (Organisation mondiale du loisir 2008);

Canadienne

- Le loisir est un service social (1974);
- La primauté constitutionnelle du Québec en matière de loisir (1978);
- La Déclaration nationale sur les loisirs (1987);
- La Vision canadienne pour les parcs et les loisirs des partenaires nationaux, provinciaux et territoriaux (2005);
- La loi sur l'activité physique et le sport (2003);
- La politique canadienne du sport (2012);

Québécoise

- La politique du loisir – Livre blanc sur le loisir (1979);
- La politique sur le bénévolat en loisir (1989);
- Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997);
- La politique gouvernementale – L'action communautaire (2001);
- La future politique nationale du loisir et du sport et celle de la prévention (Québec 2013)

Montréal

- Charte montréalaise des droits et responsabilités (Montréal 2006);
- Loisir, communautés locales et qualité de vie (AQLM 2000);
- Politique familiale « Pour grandir à Montréal » (2008);
- Déclaration sur le sport régional (2010);
- L'article 8, chapitre 2, traitant des compétences relatives à la culture, aux loisirs, aux activités communautaires et aux parcs - Projet de Charte des municipalités du Québec (UMQ 2012);
- Divers documents et réflexions réalisées au cours des années dont un projet de Politique montréalaise du sport et du loisir et un plan triennal (2003).

3.0 Vers un mode de vie montréalais encore plus actif!

« Une démarche de développement d'une vie individuelle, familiale et communautaire, culturellement, physiquement et socialement active! »

Conseil québécois du loisir, 2012

Divers mesures pourraient être mises de l'avant afin de concrétiser, dans les années qui viennent, cette volonté de faire de Montréal une ville physiquement active. Nous présumons toutefois qu'il s'agit, considérant la place déjà occupée par le loisir, le sport et l'activité physique, d'une volonté d'accroître l'importance et les ressources consacrées à cette préoccupation de santé publique tant par les individus que les intervenants. Voici quelques suggestions.

Des pistes d'action

Considérant la volonté des autorités de la ville de Montréal de participer au développement d'un mode de vie physiquement actif de ses citoyens, son souci pour la qualité de vie de ceux-ci et sa volonté d'affirmer un leadership en cette matière, nous suggérons aux autorités municipales de :

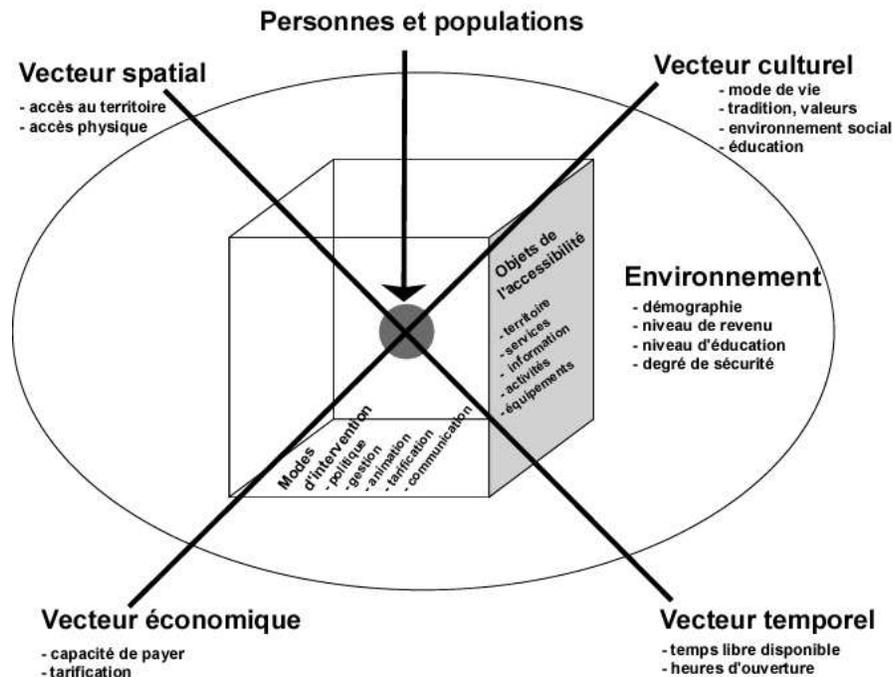
- Développer une vision large et inclusive des divers aspects d'un mode de vie physiquement actif, comprenant les loisirs, les sports et l'activité physique (référence : *Ensemble pour un Québec dynamique et en santé! 2012*) et l'intégrer au plan de développement « *Demain Montréal* »;
- Agir de façon transversale dans les champs de compétences qui lui sont reconnues dans les domaines de la culture, du loisir, de l'action communautaire, des parcs, du transport, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, comme on le fait pour le développement durable;
- Concerter ses services, ses arrondissements et ses partenaires dans le cadre de cette vision partagée, rassembleuse et mobilisatrice;
- Reprendre le chantier d'élaboration d'une Politique du loisir, du sport et de l'activité physique (2003), mettre à jour le projet, l'adopter et réaliser un plan d'action quinquennal en cette matière ;
- Se doter d'un leadership fort et adapter, s'il y a lieu, sa structure de gestion et de concertation (loisir, sport et activités physiques), à cette volonté renouveler d'agir en matière de mode de vie physiquement actif;
- Tenir compte des travaux relatifs au mode de vie physiquement, à la prévention, au loisir et au sport, au sein du gouvernement du Québec en matière de mode de vie physiquement actif;
- Tenir des rencontres et des activités requises pour la mobilisation des services, des arrondissements et des partenaires de la ville et utiliser les mécanismes de concertation existant;
- Réaliser un grand « happening » du loisir, du sport et de l'activité physique afin de positionner Montréal comme référence en cette matière;
- Promouvoir auprès des citoyens les ressources et activités existantes afin de soutenir l'offre de loisirs, de sports et d'activités physiques pour les citoyens (ex. Féria du vélo);
- Promouvoir le développement du pôle Maisonneuve et du Parc olympique comme pôle national de développement du loisir, du sport et de l'activité physique.

3.1 L'accessibilité : la priorité pour Montréal

La personne (le citoyen) doit être le cœur des préoccupations des décideurs et des gestionnaires de services publics. Cette préoccupation conduit inévitablement à s'interroger sur l'accessibilité pour tous les membres de la communauté municipale aux services de loisir.

Le CQL et l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), incluant toute une équipe de chercheurs et de partenaires du milieu, ont élaboré un *Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir*. Cet outil d'analyse de l'accessibilité peut être utilisé sous deux angles : celui de l'intervenant ou celui de l'utilisateur.

Nous reproduisons ici la « Grille d'accessibilité au loisir », tiré du *Cadre de référence pour l'analyse de l'accessibilité au loisir*, page 8, publié par le Conseil québécois du loisir en octobre 2007.



L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est d'ailleurs inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent « *favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté,*

l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports» en plus de « soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté ».

Des pistes d'action

- Encourager l'analyse de l'offre de services en loisirs publics ou associatifs, en regard de leur accessibilité pour l'ensemble des citoyens et ce, dans tous les arrondissements et au sein des services et organismes;
- Analyser la disponibilité des infrastructures, des équipements, des programmes, des services, des organismes et du soutien offerts à ces derniers sur le territoire de la ville;
- Soutenir la prise de décision des partenaires du milieu ou d'un territoire relativement aux divers modes d'intervention que sont les politiques, la gestion, l'animation, la tarification et la communication par l'utilisation;
- Au chapitre des ressources, consolider les acquis (infrastructures, groupes partenaires, etc.)
- Favoriser la diversité et la proximité de l'offre de loisirs, l'initiation et la récréation, adaptée aux clientèles;
- Favoriser le transport actif pour les déplacements (trottoirs, pistes cyclables, stationnement pour vélos, sentiers pédestres);
- Accroître la promotion des ressources physiques et humaines disponibles sur le territoire montréalais et dans les arrondissements;
- Organiser ou soutenir l'organisation d'événements et activités faisant la promotion des diverses activités et opportunités de pratique, dont les événements participatifs comme la Féria du vélo;
- Profiter de l'effervescence culturelle montréalaise pour appuyer le développement de loisirs culturels physiquement actifs, comme la danse et ses multiples variantes;
- Améliorer le partenariat et le soutien auprès d'organismes offrant des programmes rejoignant diverses clientèles, tels que les clubs de l'âge d'or, les centres communautaires de loisir, etc.;
- Dans le cadre de fonds de développement des infrastructures récréatives et sportives, s'assurer d'inclure les sites de pratique de plein air et les sentiers récréatifs;
- Accroître le partage des ressources et des équipements entre le milieu municipal et le milieu scolaire.

3.2 Faire le plein de nature ... en ville

En 2005, Montréal s'est dotée d'une vision avec son plan *Réaliser Montréal 2025*. Ce « plan de match collectif » proposait : **Montréal, milieu de vie exceptionnel.**

Dans cette vision d'avenir, on affirmait que « la Ville désire offrir à sa population un milieu de vie agréable et stimulant où chacun trouve les conditions propices à son épanouissement. La Ville aménage et met en valeur ses nombreux parcs, ses berges, ses espaces verts et ses milieux naturels, véritables lieux de repos et de détente. La Ville favorise le développement d'une ville en santé en encourageant l'adoption de **saines habitudes de vie** (transport, alimentation, **plein air urbain...**) ».

Les activités de plein air font partie intégrante des loisirs des Montréalais et Québécois au point où on fait maintenant du surf près d'Habitat 67! Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des

aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à l'accessibilité.

La possibilité d'être initié ou de pratiquer une activité de plein air à proximité de sa résidence, facilement et rapidement accessible, et à un coût abordable, est déterminante. Le plein air urbain est une réponse aux besoins liés à la pratique d'activités de plein air par les citoyens.

Le plein air urbain, c'est :

- Un contact privilégié avec des milieux naturel ou semi-naturel près de son lieu de résidence;
- Un éventail d'activités à pratiquer librement au quotidien, seul, avec des amis ou en famille, que l'on peut facilement insérer dans son horaire;
- Des activités de plein air programmées permettant d'initier les citoyens à la pratique de celles-ci et leur donner accès à des équipements spécialisés;
- Des activités offertes à l'année longue pouvant rejoindre l'ensemble de la population (de tous âges, de toutes nationalités et de toutes classes sociales);
- Un éveil à la nature et une sensibilisation à l'environnement.

Le plein air urbain, c'est aussi combattre le « déficit nature », aux conséquences désastreuses, particulièrement chez les enfants, identifié et décrié par un nombre croissant de chercheurs et de spécialistes de l'enfance.

Allez jouer dehors devient une nécessité pour le développement d'une population en santé et pour le développement durable!

Des pistes d'actions

- Poursuivre dans la voie du développement d'un Montréal vert et bleu et d'une recherche de connectivité entre les parcs et les espaces verts (parcours);
- Développer et mettre en œuvre une stratégie et des actions afin d'accroître le développement de sentiers, de pistes cyclables, de corridors pédestres, et de lieux de pratique de loisir de plein air et leur pérennité;
- Participer à une concertation durable des acteurs du loisir de plein air (le CQL anime actuellement, en collaboration avec le MELS, un mécanisme de concertation en matière de loisir de plein air);
- Sensibiliser la population aux enjeux du loisir de plein air et promouvoir l'utilisation des parcs, espaces verts et modules de jeux comme outils de développement des enfants;
- Développer des projets et outils pour la pratique du plein air chez les jeunes en milieu urbain (le CQL anime actuellement, en collaboration avec le MELS, un Comité Ados Plein air);
- Soutenir la formation de clubs plein air et nature en collaboration avec les écoles, le milieu communautaire et les arrondissements.

3.3 Animer les infrastructures de loisir montréalaises

L'une des conditions de réussite, lorsqu'il s'agit de participation de la population, est l'animation. Elle permet de « donner vie » à un projet, un lieu, un équipement, d'introduire l'émotion, le partage et la solidarité.

Au cours des ans, les préoccupations relatives aux infrastructures ont retenu l'attention des autorités publiques, dont celles de Montréal. Bien que nécessaires, nous croyons important

d'inscrire le maintien et le développement du capital humain aux préoccupations relatives à un mode de vie physiquement actif pour les citoyens. L'animation permet également d'offrir plus de sécurité aux usagers et accroît le potentiel attractif des lieux et infrastructures.

En 2009, le Conseil québécois du loisir et les organisations nationales partenaires* a mis en place un Diplôme d'aptitudes à la fonction d'animateur (DAFA), maintenant reconnu par les milieux du loisir partout au Québec, dont à Montréal. Cette formation répond à un besoin de valorisation et de reconnaissance de la fonction d'animateur en loisir et a été développé grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de Québec en Forme, dans le cadre de ses actions en matière de saines habitudes de vie.

Après seulement 3 ans, le programme compte actuellement près de 10 000 animateurs inscrits dans 569 formations dans 17 régions et grandes villes. Il regroupe 834 cadres formateurs dans 317 organisations agréées et une équipe de gestion nationale. Un investissement des partenaires estimé à plus de un million de dollars.

Des pistes d'action

- Développer l'animation dans les parcs, lieux publics, sites de plein air et autres infrastructures, en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires du DAFA;
- Favoriser l'utilisation de ressources formées comme celle du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (PFALSQ);
- Implanter des activités de découvertes et d'expérimentation de nouvelles activités de loisir, animées par des ressources compétentes.

* Association des camps certifiés du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal, les Clubs 4-H du Québec, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, la Fédération québécoise du scoutisme / Association des scouts du Canada, le Mouvement québécois des vacances familiales et le Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec et en collaboration avec le Réseau du sport étudiant du Québec.

3.4 Soutenir la participation citoyenne

« Si le citoyen est au cœur de la cité, si la cité existe pour le citoyen, l'implication citoyenne est essentielle ».

Claire l'Heureux-Dubé, ex-juge de la Cour suprême du Canada 2012

Le loisir associatif est un outil structurant de développement parce qu'il mobilise la participation des citoyens, procure des services et des expériences de proximité qui sont intimement liées au caractère spécifique des milieux et améliorent le sentiment d'appartenance. Il crée des environnements sociaux favorables à la transmission de valeurs, d'information, de formation, et au développement d'un mode de vie physiquement actif. Il est un lieu de développement de l'appartenance et de la solidarité en plus d'être un haut lieu du bénévolat et de l'engagement social.

Le loisir est un ingrédient incontournable du développement des communautés et d'un mode de vie sain parce qu'il y stimule la vie des personnes et des groupes. Malheureusement, on pourrait le prendre pour acquis et ne pas s'en occuper avec les conséquences qui s'en suivraient.

L'engagement social en loisir, en sport et en activité physique a besoin de soutien et de reconnaissance. Dans un contexte difficile pour les finances publiques, l'engagement, la passion et l'expérience fournies gracieusement par les bénévoles et leurs associations sont déterminantes au maintien et à l'accessibilité de l'offre de services.

Des pistes d'action

- Mobiliser, soutenir et accompagner les partenaires;
- Reconnaître de diverses façons la contribution des organismes et des bénévoles au développement du loisir, du sport et de l'activité physique;
- Promouvoir le milieu associatif en loisir, en sport et en activité physique comme lieu d'épanouissement personnel;
- Développer l'engagement associatif des citoyens dans les arrondissements;
- Reconnaître et soutenir le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir.

Conclusion

Le récent Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* », produit par l'Union des municipalités du Québec (2012), dont fait partie la Ville de Montréal, propose sept engagements majeurs des municipalités. Plusieurs de ceux-ci sont en lien avec le propos de cette consultation et soutiennent l'importance, pour la Métropole du Québec, de se doter d'une vision, d'une politique et d'un plan d'action en matière de développement d'un mode de vie physiquement actif.

Nous retenons 3 de celles-ci, directement en lien avec le présent propos, soient des municipalités :

- Plus **durable** en termes d'**aménagement**, d'urbanisme et de **mobilité**;
- Plus **accueillantes** par des activités de culture et de **loisirs** et de **services mieux intégrés**;
- Plus **inclusives** par un soutien efficace au **bénévolat**, à la vie communautaire et aux familles.

L'objectif commun, et vraisemblablement partagé par les autorités municipales et les intervenants dans ce processus consultation, est à l'effet que les citoyens et citoyennes de Montréal, soient en bonne santé et actif au point **que ce mode de vie devienne une « marque de commerce » pour Montréal**, ce qui constitue un défi emballant.

Œuvrer ensemble au développement d'un mode de vie individuel et collectif s'exprimant par une manière d'être et de vivre intégrant comme valeur essentielle l'activité physique et l'engagement social, offre une opportunité d'un changement profond dans nos modes de vie traditionnels. Il suppose que toutes les organisations pouvant contribué à ce mouvement soient reconnues et associées à la démarche.

Le loisir apporte une contribution indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des communautés, au niveau de la santé physique et mentale, de la diversité et de l'équilibre social, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la création des solidarités. Il s'agit donc d'un **service essentiel** pour ceux et celles qui habitent cette ville et pour rendre les citoyens montréalais plus actifs physiquement et socialement.

Pourrions-nous imaginer qu'il n'y ait plus de parcs et de pistes cyclables pour nous garder en forme et en santé? Pourrions-nous imaginer qu'il n'y ait plus de clubs de loisir pour jeunes ou aînés, d'équipes sportives, de modules de jeu pour nos enfants, de centres communautaires et de maisons de jeunes? Pourrions-nous imaginer que les 200 000 enfants qui fréquentent les camps de jours et de vacances en soient privés?

En fait, pourrait-on vraiment aspirer à une ville de Montréal physiquement active et en santé sans les loisirs? La motivation première de la pratique d'activités physiques est le plaisir et plaisir rime avec loisirs !

Merci de votre attention

Annexe 1

Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir

Alliance des chorales du Québec
Association des camps certifiés du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval)
Auberges de jeunesse du St-Laurent / Hostelling International Canada
Cercles des jeunes naturalistes
Conseil de développement du loisir scientifique
Créations etc...
ENVironnement JEUnesse
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des familles-souches du Québec
Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Fédération québécoise de camping et de caravaning
Fédération québécoise de la marche
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Fédération québécoise des sociétés de généalogie
Fédération québécoise du canot et du kayak
Fédération québécoise du loisir en institution
Fédération québécoise du loisir littéraire
Fédération québécoise du scoutisme / Association des Scouts du Canada
Fédération québécoise du théâtre amateur
Festivals et événements Québec
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul, Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
Les Clubs 4-H du Québec
Mouvement québécois des vacances familiales
Oxy-Jeunes
Radio amateur du Québec
Regroupement QuébecOiseaux
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec – RIASQ
Réseau Québec Folklore
Société québécoise de spéléologie
Vélo Québec association
Vieux Limoilou en fête